



# Décryptage de la loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine

## Conférence d'actualité

---

**16 avril 2014 à Pantin de 14h00 à 17h00**

---

**Lieu :**

**CNFPT-Délégation régionale Première Couronne  
145 avenue Jean Lolive - Pantin**

**En visioconférence à :**

**Basse-Terre**

**Cayenne**

**Fort-de France**

**Montpellier**

**Nancy**

## Décryptage de la Loi de programmation pour la Ville et la Cohésion Urbaine

Mercredi 16 avril 2014 de 14 H 00 à 17 H 00

Pantin

*Retransmise en visioconférence à :*

*Basse-Terre, Cayenne, Fort-de-France, Montpellier et Nancy*

Cette conférence d'actualité proposée par le CNFPT fait suite à l'adoption par le Parlement du texte de loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine présenté par François Lamy, ministre délégué à la Ville,

Ce texte met en œuvre une réforme du cadre de la politique de la ville en inscrivant, pour la première fois, le principe fondamental de co-construction de la politique de la ville avec les habitants, en redéfinissant les quartiers prioritaires à partir du critère unique de concentration urbaine de pauvreté, en instaurant un contrat urbain global à l'échelle intercommunale, et en engageant une nouvelle étape de rénovation urbaine indissociable du volet social, avec 5 milliards d'euros inscrits dans la loi qui vont permettre de lever 15 milliards d'euros d'investissements supplémentaires.

La loi met en place un contrat de ville unique pour la ville et la cohésion urbaine : il traitera dans un même cadre des enjeux de cohésion sociale, de renouvellement urbain et de développement économique.

Ce contrat unique devra permettre la mobilisation de l'ensemble des politiques publiques d'éducation, d'emploi, de justice, de sécurité, de transport, de santé pour rétablir l'égalité républicaine dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Le travail des sites préfigurateurs permettra de préparer la montée en charge des nouveaux contrats, de repérer les méthodes les plus pertinentes, d'identifier les éventuelles difficultés et les besoins ressentis localement, et d'élaborer les réponses face à ces besoins.

### 13H30 : ACCUEIL

---

### 14H : OUVERTURE

---

Sylvie Guillet, directrice de l'INSET de Dunkerque ou son représentant

### 14H10-15H45 : PRESENTATION DE LA LOI POUR LA PROGRAMMATION DE LA VILLE ET DE LA COHESION URBAINE

---

- Un représentant du Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.  
Echanges avec la salle.

### 15H45-16H45 : SYNTHÈSE DES ÉLÉMENTS ISSUS DE LA PRÉFIGURATION DES CONTRATS DE VILLE

---

Enseignements de la préfiguration des nouveaux contrats sur 12 sites pilotes (Amiens métropole, Evry centre Essonne, Plaine commune, Rennes métropole, Lille métropole, Nîmes métropole, Grand Auch, Grand Dijon, Mulhouse Alsace agglomération, Communauté urbaine d'Arras, Toulouse métropole et Fort-de-France),

Illustrations :

- Un représentant Secrétariat Général du Comité Interministériel des Villes.

## RENSEIGNEMENTS INSCRIPTIONS

Magali Beau : [magali.beau@cnfpt.fr](mailto:magali.beau@cnfpt.fr) ou 03.28.51.32.33

## RENSEIGNEMENTS CONTENU DE LA JOURNEE

**Samir Yacoubi**, animateur du pôle Habitat /Politique de la Ville CNFPT-INSET de Dunkerque :  
[Samir.yacoubi@cnfpt.fr](mailto:Samir.yacoubi@cnfpt.fr)

## INFORMATIONS PRATIQUES

**La journée se déroulera dans les locaux de la Délégation régionale Première Couronne 145 avenue Jean Lolive – Pantin (Métro Ligne 5, Arrêt Eglise de Pantin).**

## INFORMATIONS PRATIQUES

### Pour les agents territoriaux

Valorisables dans votre parcours de professionnalisation, les formations sont accessibles SANS FRAIS D'INSCRIPTION. Les frais de déplacement et d'hébergement sont à la charge des participants.

Le CNFPT facilite l'accueil des personnes en situation de handicap dans les sessions de formation qu'il propose. Merci de bien vouloir nous faire part, d'éventuels besoins d'adaptation afin de préparer au mieux votre accueil en formation..



## BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner par courrier, mail ou fax,  
à l'attention de Magali BEAU,  
CNFPT – INSET de Dunkerque,  
1-7 Place de la République,  
59 140 Dunkerque  
Fax : 03 28 66 07 72  
Tél : 03 28 51 32 33  
[magali.beau@cnfpt.fr](mailto:magali.beau@cnfpt.fr)

Madame  Monsieur

Nom : .....

Prénom : .....

Tél. : ..... Mail : .....

Adresse personnelle : .....

.....

Date de naissance : .....

Collectivité - employeur : .....

Adresse professionnelle : .....

.....

Fonction et Service : .....

Grade : .....

### Inscription à la conférence d'actualité

**« Décryptage de la loi de Programmation pour la Ville et La Cohésion Urbaine », 16 avril 2014, Pantin**

Signature du stagiaire

Signature de l'employeur

Les données personnelles recueillies font l'objet d'un traitement informatique qui a été régulièrement déclaré conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Elles sont utilisées exclusivement par le CNFPT pour assurer le suivi de votre demande d'inscription à un stage, et vous informer le cas échéant sur des actions de formation susceptibles de vous intéresser. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de modification et de retrait des données qui vous concernent, en adressant votre demande à : CNFPT- INSET de Dunkerque – 1-7 Place de la République. 59140 Dunkerque